



## Défaut de permis et défaut d'assurance

Par **manouille**, le **21/05/2012** à **23:39**

Bonjour,rnrnJe me suis fait arrêter il y a un mois pour défaut de permis et défaut d'assurance. J'ai été conduit au poste suite à cette arrestation mais je n'y suis rester que 5 min avant d'être relaché, les policiers me disant que je serai reconvoqué la même semaine pour être interrogé.rnrnOr la semaine est passée et il ne m'ont appelé qu'hier, plus d'un mois après cette arrestation et ce n'est pas le même commissariat qui m'a appelé.rnrnMa question est : Est-ce légal et si oui, vu que l'infraction c'est passée il y a un bout de temps maintenant, que me conseillez vous de dire ?rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **22/05/2012** à **09:18**

Bonjour,rnrnLes agents verbalisateurs ont établi un dossier relatif à vos 2 délits routier. Ils on transmis ce dossier au Procureur et celui-ci a diligenté une enquête. Votre convocation est une audition dans le cadre de cette enquête. La procédure est donc parfaitement légale.rnrnQuand aux sanctions que vous encourez, elles sont mentionnées sur les dossiers en en-tête de ce forum de droit routier. Je vous engage donc vivement à lire ces dossiers avant votre audition, cela vous permettra de mieux cibler vos réponses.rnrnBonne lecture.